

ont été entraînées, dans tout son Règne on ne voit que prospérités, acquisitions, conquêtes, il prend le moment où il a voulu exclure le Beau-Pere du Roi, d'une Couronne que la Nation Polonoise lui a destiné depuis long-tems, pour nous assurer, *qu'il croyoit s'être concilié la France.* On ne s'attendoit pas à un moyen de conciliation aussi étrange, & ce Prince seroit bien embarrassé s'il falloit nous expliquer les sacrifices qu'il dit avoir faits à son amour pour la Paix.

C'est aux sollicitations du Primat même, & de plusieurs Seigneurs Polonois que l'Empereur prétend avoir accordé sa protection à la République. La Cour de Vienne assure que le Primat a demandé des Troupes & des secours à l'Empereur avant la mort du feu Roi; que l'Empereur s'est déterminé à former son Camp de Silesie sur les instances mêmes de ce Prélat; qu'après la mort du Roi Auguste il a changé de sentimens, & qu'il a traité comme ennemis de la République les Troupes Auxiliaires que l'Empereur lui avoit destinées.

Mais la Cour de Vienne nous annonce qu'elle ne changera pas de sentimens comme lui, & qu'elle persévère dans le dessein de donner à la République des secours contre ceux qui veulent l'opprimer. Passons-lui les faits qu'elle avance, & supposons qu'ils sont vrais: Elle en tire une conséquence qui est manifestement capricieuse & irrégulière. Sous le Règne d'Auguste, les Polonois ont été souvent alarmés pour leur Liberté & pour leurs Privileges. Ce Prince entretenoit des Troupes Saxonnnes dans le Royaume, bien au-delà du nombre fixé par les *Pacta Conventa*, & ses Troupes accabloient le Peuple, & donnoient de l'ombrage à toute la Nation; il entreprit une Guerre sanglante, & fit des Traités d'Alliance sans la participation de la République;

tout